



**CENTRE D'ÉTUDES
JACQUES GEORGIN**

Note d'analyse IV du Centre d'Études Jacques Georgin

L'économie sociale : un modèle de transition socio-économique et écologique?

Le 31 août 2020

Christophe VERBIST, Directeur du CEG

Introduction

Le Bureau du CEG a décidé de consacrer l'une de ses notes d'analyse à l'économie sociale qui suscite un véritable engouement et qui répond également à la vision du libéralisme social comme doctrine politique et socio-économique de notre Centre d'Études.

Dans l'opinion publique, elle apparaît cependant comme relativement méconnue ce qui justifie que le CEG décide de faire le point sur ce dossier (poids économique actuel réel et perspectives d'avenir).

Mais au fait qu'est-ce que l'économie sociale ? Sybille Mertens (chargée de cours à HEC Liège) la définit comme l'ensemble des organisations du secteur privé non capitaliste : elles ont donc une limite à l'enrichissement de leurs actionnaires et optent pour des modes de décisions démocratiques.

Le Conseil wallon de l'économie sociale a donné la définition suivante de l'économie sociale : elle « regroupe les activités économiques exercées par des sociétés, principalement coopératives, des mutualités et des associations, dont l'éthique se traduit par les principes suivants :

- *La finalité de services aux membres ou à la collectivité plutôt que le profit ;*
- *L'autonomie de gestion ;*
- *Le processus de décision démocratique ;*
- *la primauté des personnes et du travail sur le capital dans la répartition des revenus »¹.*

Sont ainsi des entreprises relevant de l'économie sociale , les Petits Riens (magasins de seconde main contre la pauvreté et l'exclusion sociale) , SMART (prise en charge des formalités et procédures administratives au profit des artistes), Médor (revue périodique), Credal (placements éthiques et crédits solidaires) , le complexe des Grignoux à Liège (salles de cinéma et équipe pédagogique) ou encore Agricoover (coopérative agricole écologique).

¹ CWES, *Rapport à l'exécutif régional wallon sur le secteur de l'économie sociale*, 1990, p. 62.

La note entend répondre autant que possible à la question selon laquelle l'économie sociale peut être porteuse d'une transformation profonde, systémique, au service d'une transition pas seulement économique mais aussi sociale et énergétique? En donner un aperçu historique et évolutif, un aperçu de ce qu'elle "pèse" aujourd'hui économiquement en Belgique et singulièrement à Bruxelles et en Wallonie, et en présenter les modèles principaux qui le constituent, permettent de comprendre la place de l'économie sociale dans l'élaboration de notre modèle socio-économique à venir et dans la réponse à la crise du COVID 19.

La présente note abordera plusieurs points :

1. L'historique du secteur
2. La réalité actuelle en termes d'emploi, de secteurs et de croissance
3. Les modèles actuels de l'économie sociale
4. L'économie sociale, un moteur pour la transition sociale et écologique ?

En amont, il s'agit de mettre un focus sur un pan de l'économie qui prend de l'ampleur et qui sans pour autant remplacer l'économie dite « marchande », est appelé à être un des vecteurs de la société « post COVID 19 » qui devra nécessairement être plus résiliente.

Le CEG a déjà rencontré le secteur de l'économie sociale, et plus particulièrement le 20 octobre 2017 en visitant Monceau-Fontaines, site associatif implanté sur l'ancien charbonnage de Monceau-sur-Sambre (Charleroi) et constitué d'entreprises d'économie sociale, rassemblant 16 associations et entreprises à finalité sociale qui désirent développer leurs projets dans une dynamique partenariale. Monceau-Fontaines regroupe près d'une vingtaine de partenaires qui proposent plus de 44 biens et services dans divers pôles d'activités tels que la formation, l'entrepreneuriat, l'environnement, le coaching, l'animation et les services aux particuliers et aux entreprises.

Chapitre 1 : Naissance et évolution de l'économie sociale

Dans le numéro 8 de Sociétés en changement publication électronique de l'Institut IACCHOS (Institut d'analyse du changement dans l'histoire et les sociétés contemporaines –UCL) consacré à l'économie sociale en janvier 2020, celui-ci considère que dès le XIXe siècle un modèle de l'économie sociale (encore à parfaire mais dans l'esprit existant) se met en place.

En effet, afin d'imposer des limites au capitalisme naissant et répondre à la détresse de nombreuses populations principalement ouvrières (émergence de la révolution industrielle), des pratiques naissent visant soit à atténuer les effets humains du développement capitaliste soit à proposer une organisation socio-économique alternative au capitalisme.

C'est ainsi que vont se multiplier dans les cités ouvrières des associations des sociétés de secours mutuel et des coopératives de travailleurs : pareilles pratiques inventent de manière collective des réponses concrètes à des besoins immédiats.

En milieu rural, on voit apparaître les premières coopératives d'épargne et de crédit, ou d'utilisation du matériel agricole sous l'impulsion d'agriculteurs.

Parallèlement, d'autres associations ont voulu répondre aux besoins majeurs des populations, qu'elles soient philanthropiques ou d'entraide mutuelle, laïque ou de nature confessionnelle : on peut citer les ordres religieux qui ont joué un rôle historique dans le développement des services de santé et d'éducation, ou encore l'apport des confréries laïques pour répondre à des besoins d'assistance ou d'entraide.

Pour l'IACCHOS, ceci démontre qu'au XIXe siècle il existait déjà un mouvement pour se prémunir de la marchandisation à outrance en mobilisant plusieurs logiques de solidarité :

- horizontale : entre pairs soumis à un régime identique
- verticale : des plus riches vers les plus pauvres
- d'émancipation : organisation sans hiérarchie de classe ou de genre en leur sein.

Ces logiques se retrouvent au sein des diverses formes de l'économie sociale contemporaine (cfr chapitre III) qui partagent un ensemble de valeurs.

Au XXe siècle, toutes ces associations ont été des pionnières dans la création de nombreux services sociaux (aide à domicile, accueil de la petite enfance, centres culturels, aide à l'intégration des personnes immigrées...) pour lesquels des partenariats avec l'Etat ont contribué à la construction progressive du modèle social belge.

L'IACCHOS relève que ce modèle repose sur une organisation capitaliste du marché encadrée par un ensemble de mécanismes redistributifs (liés aux politiques sociales et fiscales notamment) visant à réguler les marchés et à atténuer les inégalités.

Chapitre 2 : La réalité actuelle en termes d'emplois, de secteurs et de croissance

D'une étude réalisée par ConcertES (plateforme de concertation des organisations représentatives de l'économie sociale en Belgique francophone), l'Observatoire de l'Économie sociale, basée notamment sur des statistiques de l'ONSS et de la Banque Nationale, l'économie sociale représente pas moins de 414000 emplois /postes de travail en Belgique, soit 11% de l'emploi salarié en Belgique.

Ce chiffre de 414000 emplois ne concerne pas les emplois ni dans les hôpitaux ni dans les écoles (source: dossier la Libre Eco, Pourquoi l'économie sociale suscite un tel engouement ?, 18 janvier 2020).

Si l'on se concentre sur Bruxelles et la Wallonie, les intervenants de l'économie sociale, plus de 11.400, ont généré 260642 emplois en 2018, ce qui représente environ 12% de l'emploi total de la Wallonie et en Région bruxelloise (107030 emplois en région bruxelloise et 153612 emplois en Wallonie) Déjà en 2013, on était proche des 240000 emplois.

ConcertES a dénombré 6639 entreprises sociales en Wallonie et 4795 à Bruxelles (région au sein de laquelle la progression des acteurs de l'économie sociale est constante).

Plus particulièrement, on note que seulement 4% des travailleurs actifs dans les secteurs de l'économie sociale ont moins de 25 ans, ce qui démontre que ces secteurs doivent encore fournir des efforts d'attractivité pour enrichir ceux-ci de nouveaux talents et expertises.

En termes de genre, notons que les secteurs de l'économie sociale sont largement féminisés, bien que ce soit souvent pour des emplois à temps partiel, 67 % en Wallonie pour 54% à Bruxelles. À cet égard, en 2018, les emplois en Région bruxelloise (cfr supra) étaient répartis en 72368 femmes et 34662 hommes et en Wallonie la répartition était de 113376 femmes et 40236 hommes.

Abordons maintenant la question des employeurs : dans l'ordre, on retrouve le secteur de la santé humaine et de l'action sociale (qui représente plus de la moitié des emplois) soit les infrastructures hospitalières, les maisons de repos (MR) et les maisons de repos et de soins (MRS), les crèches, les gardiennes d'enfants, des aides familiales à domicile...

Ensuite se situent les secteurs des autres activités de service telles que les associations de jeunesse, l'éducation permanente, l'insertion socio-professionnelle, les activités de titres-services, ou encore les entreprises de travail adapté.

Enfin, on retrouve plus récemment dans l'économie sociale des activités telles que l'alimentation (circuits courts), la finance ou encore l'énergie.

On peut donc constater la belle vitalité actuelle de l'économie sociale même si il ne faut pas y voir non plus un "eldorado" parfait: les conditions de travail ne permettent le plus souvent l'accession qu'à des temps partiels et les rémunérations demeurent bien en deçà de ce qu'offre le secteur privé.

Chapitre 3 : Les modèles actuels de l'économie sociale

Le présent chapitre est largement inspiré de la publication "Sociétés en changement", référencée plus haut.

Le réseau scientifique EMES, cité dans l'étude IACCHOS, a étudié les évolutions récentes dans le champ de l'économie sociale, déclinant une typologie de quatre modèles-types, ce qui n'exclut pas l'existence sur le terrain de certains modèles hybrides.

Le premier modèle est le modèle associatif entrepreneurial qui renvoie à une évolution majeure du modèle associatif ; en effet, il s'avère qu'un nombre croissant d'associations développent des stratégies génératrices de revenus, ainsi des activités marchandes en support de leur mission sociale. Un exemple éclairant de ce modèle est l'ONG OXFAM qui vend des produits issus du commerce équitable dans ses boutiques.

D'autres associations par contre développent des activités marchandes pour financer leurs activités sociales, c'est le cas des Petits Riens dans le cadre de l'exploitation des magasins de seconde main dont les bénéfices servent à financer l'accueil des personnes sans-abris.

Plusieurs associations sont par ailleurs incitées à développer des dynamiques davantage entrepreneuriales lorsqu'elles se retrouvent mises en concurrence sur des marchés publics avec des opérateurs publics ou privés à but lucratif ; on peut ainsi citer dans le secteur des services sociaux , le cas des associations qui investissent des maisons de repos et de soins.

Le deuxième modèle, entreprise sociale parapublique, consiste en une reconfiguration de services publics sous forme organisationnelle d'économie sociale , avec pour objectif d'innover dans la fourniture de services; ces entreprises d'économie sociale parapublique peuvent émerger à l'instar de "spin offs" du secteur public; comme exemple, citons les CPAS prenant l'initiative de mettre sur pied des entreprises sociales d'insertion, tout en restant impliqués dans leur gestion, en ciblant des demandeurs d'emploi en difficultés.

Un troisième modèle peut être qualifié de coopérative sociale, elle est détenue et contrôlée par les membres, et ce de façon démocratique; les membres sont impliqués à la fois en tant qu'associés de l'entreprise et tant qu'utilisateurs ; dans cette hypothèse, ils agissent en tant que consommateurs achetant les biens ou services produits par la coopérative et en qualité de producteurs en utilisant la coopérative pour transformer et vendre la production , ou en tant que travailleurs employés par la coopérative qu'ils contrôlent.

Elles sont qualifiées de coopérative sociale parce qu'elles poursuivent des intérêts de la communauté dans son ensemble et qu'elles réunissent des consommateurs et des producteurs locaux.

Citons les coopératives d'énergie renouvelable, les supermarchés coopératifs, les coopératives qui permettent l'accès à la terre, coopérative d'épargne et de crédit pour les acteurs de l'économie sociale.

Le quatrième et dernier modèle est celui du business social : dans celui-ci, les entrepreneurs sociaux, quelle que soit la structure de propriété, la structure de gouvernance et le mode d'allocation des profits (ce qui selon IACCHOS pose question au regard des critères même de définition de l'économie sociale) visent à assurer un équilibre entre les résultats financiers et les résultats environnementaux et sociaux.

Dans ce contexte, l'entreprise peut certes mettre en oeuvre des règles internes et des pratiques visant à rendre prioritaire et à protéger sa finalité sociale, mais le respect de ces objectifs dépend du bon vouloir de l'entrepreneur, et aucun impératif légal ne l'y oblige.

Ces quatre modèles s'intègrent de manière variable sur le marché; au sein de celui-ci, ils s'accompagnent d'une tendance en expansion qui s'inscrit dans une logique de démarchandisation et à cet égard de multiples initiatives citoyennes participent à l'émergence de modes et pratiques qui mettent en lumière une nouvelle façon non marchande, non monétaire, et plus "durable" de produire et de consommer : potagers collectifs ; donneries ; repair cafés.

Chapitre 4 : L'économie sociale, un moteur pour la transition sociale et écologique

Sybille Mertens, chargé de cours HEC (cfr supra) considère que "*Le premier enjeu pour l'économie sociale c'est de continuer à représenter une alternative forte au modèle capitaliste et donc de garder une longueur d'avance dans la manière de faire les choses différemment et de rester une source de changement sur le plan sociétal.*

Prenons l'énergie. On voit apparaître des coopératives dans le secteur énergétique, à l'image des coopératives citoyennes dans l'éolien. Sera-t-il possible de conserver cette dimension citoyenne autour d'un bien commun, l'air, incarnée dans de véritables alternatives énergétiques alors que derrière certaines d'entre elles, on retrouve aujourd'hui des groupes Engie? Les grands groupes ont compris que le modèle coopératif pouvait rassurer les citoyens qui ont fondamentalement un rapport différent à la consommation et à la production énergétique, avec un risque réel de dilution du modèle d'économie sociale dans un modèle capitaliste.

Le deuxième enjeu est un enjeu d'alliance: entre les acteurs eux-mêmes d'abord, ainsi un acteur alternatif dans l'alimentation pourrait ainsi s'allier à un autre acteur qui opte pour une "mobilité différente" à un autre qui défend une "finance différente" ; mais lesdits acteurs doivent également pouvoir s'allier avec les courants de la société civile: syndicats, PME qui revendiquent un ancrage local fort, mouvements citoyens , avec les instituts de formation, les organisations de jeunesse, les universités. Il est important qu'ils ne soient pas isolés car c'est grâce à de telles alliances que ces organisations pourront conserver leur légitimité, et disposer d'un accès plus large aux ressources financières nécessaires pour promouvoir leur modèle".

Gardons -nous d'une euphorie trop exagérée: d'une part, comme l'indique d'ailleurs madame Mertens, "*ces acteurs restent des organisations humaines de petite taille qui pensent parfois avoir la solution aux problèmes du monde et qui doivent encore muscler leurs réseaux et travailler à une image globale*" et d'autre part ainsi que le précise fort justement IACCHOS , il est indispensable de dépasser l'idée d'une économie sociale comme seul laboratoire d'expériences alternatives et de penser en termes de transition au sens large.

C'est bien là le coeur du débat : l'économie sociale doit aussi apparaître comme un véritable moteur de développement durable.

Pour IACCHOS (cfr supra), les circuits courts constituent des exemples emblématiques d'innovations structurées autour de plusieurs filières liées à la transition sociale et écologique ; en effet, ils prennent en charge des problématiques à la fois sociales (isolement, exclusion) et écologiques (gaspillage, pollution).

L'Institut voit dans cette capacité de l'économie sociale à dépasser les seuls "compromis" entre performances environnementales et économiques, notamment grâce à leur articulation à des mouvements sociaux qui les soutiennent, *"une contribution à une prise de conscience citoyenne et à une volonté de changement à grande échelle"* : de fait, ils *"modifient les processus de production et les modes de consommation"* et ils *"ont la particularité de s'accompagner d'une analyse critique du capitalisme et de veiller à une société plus égalitaire"* : en ce sens , l'économie sociale est bien un moteur de la transition au service de finalités qui impliquent toute la société.

En Wallonie, l'économie sociale est régie par le décret relatif à l'économie sociale du 20 novembre 2008.

Ce décret définit la notion d'économie sociale, identifie les outils publics relevant de cette compétence et organise les instances de représentation et de consultation relatives à ce secteur.

Le décret a par ailleurs consacré 4 principes d'éthique de l'économie sociale, à savoir:

- la finalité de service à la collectivité ou aux membres, plutôt que finalité de profit;
- l'autonomie de gestion;
- le processus de décision démocratique;
- la primauté des personnes et du travail sur le capital dans la répartition des revenus.

Pour dynamiser les entreprises d'économie sociale, les dispositifs suivants existent:

- les entreprises d'insertion;
- les agences-conseil en économie sociale
- les I.D.E.S.S. (une I.D.E.S.S.-initiative de développement de l'emploi dans des services de proximité à finalité sociale-est une structure agréée afin d'offrir à des particuliers habitant en Région wallonne des services de proximité: petits travaux dans la maison, pour l'entretien des cours et jardins et des services destinés à un public précarisé : taxi social, buanderie sociale, magasin social.
- la SOWECSOM (la Société Wallonne d'Économie sociale Marchande est une société anonyme d'intérêt public, instrument public qui finance des projets d'économie sociale et de coopérative depuis 1995)
- le décret relatif à l'intégration des personnes handicapées
- les ETA (entreprises de travail adapté)

Par ailleurs, une instance de représentation du secteur a été mise en place pour 4 ans: CONCERTES (cfr supra) et un Conseil wallon de l'Économie sociale (CWES) a été institué au sein du Conseil économique et social de la Région wallonne.

Depuis 2009, le Département du Développement économique a été doté d'une Direction de l'Économie sociale au sein du SPW (Service Public de Wallonie).

La DPR (déclaration Politique Régionale) 2019/2024, fort prolixe sur l'économie circulaire, l'est moins sur l'économie sociale, assez étonnamment au vu de la vitalité du secteur, un seul paragraphe y est consacré: *“La Wallonie encouragera le développement de l'économie sociale grâce à des dispositifs renforcés de soutien au lancement et au développement des entreprises du secteur. Des incubateurs d'économie sociale seront également renforcés, notamment sur la base de bonnes pratiques du secteur. Les acteurs de l'économie sociale seront davantage consultés par les pouvoirs publics et des partenariats verront le jour notamment avec les CPAS”*.

En Région bruxelloise, les entreprises à finalité sociale peuvent demander un agrément à Bruxelles Économie et Emploi qui fait partie du SPRB (Service Public Régional de Bruxelles).

L'entrepreneuriat social à Bruxelles est l'un des enjeux de la transition économique régionale. À Bruxelles, l'Observatoire belge de l'économie sociale référence pas moins de **5000** associations, sociétés et coopératives à **finalité sociale**, fondations et mutuelles, qui produisent des biens et services dans **tous les domaines d'activité**: services à la personne, culture, alimentation durable, construction, logement, éducation, etc.

Dans sa Déclaration de politique générale commune bruxelloise pour la législature 2019-2024, la Région bruxelloise s'engage à mettre la **transition** au centre de sa stratégie économique, et à orienter progressivement tous les outils de soutien économique vers – entre autres – un **entrepreneuriat social et démocratique** et mettre en place une **stratégie** de développement des entreprises sociales bruxelloises pour les 5 années à venir.

La DPR du Gouvernement bruxellois 2019/2024, se veut quant à elle plus concrète: *“Le Gouvernement renforcera le mécanisme de reconnaissance des différentes formes d'économie sociale et des initiatives d'économie collaborative, et soutiendra la professionnalisation des entreprises d'économie sociale. L'emploi social durable reste un chaînon manquant de l'économie sociale bruxelloise. Certains travailleurs des groupes cibles ont besoin de parcours plus longs et un certain nombre de travailleurs ne passeront jamais au circuit régulier. Les organisations doivent se voir offrir davantage de possibilités de travailler à long terme et dans certains cas de créer elles-mêmes des emplois sociaux durables à l'image des ateliers protégés). Cela peut se faire en coopération avec d'autres secteurs”*.

Conclusion

Un sondage réalisé à l'initiative de CONCERTES, organisation représentative de l'économie sociale en Belgique francophone, publié le 24 juillet 2020 a révélé que 52% des Belges francophones ont déjà entendu parler de l'économie sociale et que 80% d'entre eux estiment qu'il est important de sensibiliser les consommateurs à ce modèle économique alternatif.

Pour le CEG, le défi est donc double: poursuivre les voies déjà tracées en Wallonie et à Bruxelles qui ont mis en place des instruments financiers permettant de stimuler ce modèle et faciliter leur potentiel de développement et de pourvoyeur d'emplois (précisons que plus de 90% des entreprises sociales emploient moins de 50 travailleurs) et travailler sur l'identification et la visibilité (dans une société qui reste fortement globalisée et inégalitaire, les citoyens demeurent en quête d'un modèle économique plus local, plus social.

Le CEG considère que dans la vision programmatique qui est la sienne, celle du libéralisme pour plus de cohésion sociale, l'économie sociale doit s'inscrire aux côtés des autres secteurs, et non pas être un vecteur potentiel de décroissance.

Pour le CEG, l'économie sociale n'est pas là pour changer le modèle de l'économie de marché, mais elle doit, grâce à la souplesse de ses outils, contribuer au vivier important de PME qui existent en

Wallonie et à Bruxelles, et donc participer à la relance de l'emploi, tout en étant un acteur du développement durable et de cohésion sociale.

Notre vision de l'économie sociale se distingue à la fois de la gauche traditionnelle (pour qui l'économie sociale sert avant tout à procurer des emplois subsidiés à des chômeurs de longue durée), et de la droite traditionnelle (qui ne s'intéresse qu'à l'économie dans son sens générique), le **CEG** entend soutenir l'esprit d'entreprise dans ce secteur.

Les possibilités sont variées dans les domaines de l'aide aux personnes, de l'environnement ou encore des services à des collectivités, par exemple sur les parcs industriels (gardes d'enfants, travaux de lessive et de couture,...), comme la note le précise.

Nous ne sommes pas naïfs : nous savons très bien que l'économie sociale n'est pas appelée à se substituer au modèle économique actuel: elle doit au contraire être valorisée pour davantage tempérer les effets préjudiciables de l'économie néo-libérale.

En termes de conclusions opérationnelles, le CEG entend que soient mises en oeuvre les réformes suivantes :

1. Le **CEG** est favorable à des aides spécifiques au lancement de ce type d'entreprises, dont l'objectif n'est pas de maximiser le profit, mais bien de poursuivre un objectif social en visant l'autonomie financière à terme en vendant des produits ou services à des prix abordables tout en permettant la réinsertion socioprofessionnelle des demandeurs d'emploi.

Les groupements d'employeurs mériteraient d'être davantage soutenus dans ce contexte.

Un groupement d'employeurs est un groupement d'intérêt économique dont le seul objet social est de mettre son personnel à la disposition de ses membres. Il facture les heures prestées. Cette formule présente des avantages tant pour les travailleurs (un seul employeur, contrat à durée indéterminée, source d'expériences pour les jeunes et valorisation de l'expérience pour les aînés...) que pour les membres (pas de contraintes administratives, coût net sans congés payés, flexibilité, recours régulier aux mêmes travailleurs qui connaissent l'entreprise et son équipement ...).

L'économie sociale offre des opportunités de création de groupements d'employeurs, par exemple pour les services aux aidants proches de personnes dépendantes, les services au personnel d'une communauté d'entreprises ou encore à une association de commerçants (livraisons à domicile, diverses tâches administratives, remplacements de vendeurs...). Ces gisements d'emploi et de services ne sont pas suffisamment "rentables" pour intéresser les investisseurs, mais ils méritent un soutien particulier de la part des responsables politiques, sous la forme d'aide financière au démarrage et au besoin de subsides de fonctionnement, l'objectif étant de devenir autonomes à terme.

2. Simplifier les dispositifs financiers existants en Wallonie, et les uniformiser.
3. Multiplier les partenariats des entreprises d'économie sociale avec les CPAS mais aussi les organismes publics de formation professionnelle (FOREM, Bruxelles Formation) afin d'y développer l'emploi, encore souvent précaire et à temps partiel.
4. Mener des actions de sensibilisation tant à Bruxelles qu'en Wallonie afin de mieux faire connaître l'économie sociale et sa mosaïque de secteurs concernés.

En aval, cette note sera largement diffusée auprès des acteurs institutionnels de l'économie sociale tant à Wallonie qu'à Bruxelles.

